

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JUIN 2022

DELIBERATION N°2022.00273

**MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE AUPRES
DE SAINT-ÉTIENNE METROPOLE – CHARGE D'ACCUEIL MAISON DU PROJET
CITE DU DESIGN 2025**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 61

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Gilles BOUDARD,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Marc TARDIEU,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 juin 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220616-D20220027310

DATE D'AFFICHAGE :22 juin 2022

M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Jérôme GABIAUD,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA,
M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, Mme Siham LABICH, M. Yves MORAND,
M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JUIN 2022

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE AUPRES DE SAINT-ÉTIENNE METROPOLE – CHARGE D'ACCUEIL MAISON DU PROJET CITE DU DESIGN 2025

Rappel et référence

Le projet d'ouverture de la maison du projet Cité du design 2025 est porté par Saint-Étienne Métropole et vise à transformer en profondeur la Cité du design et à l'inscrire dans un quartier vivant, vitrine de l'excellence du savoir-faire stéphanois et rendre le design accessible à tous.

Pour se faire, il est prévu :

- Le renforcement de l'École supérieure d'Art et Design de Saint-Étienne (ESADSE),
- Le développement de l'offre « Cité du design » auprès des entreprises et collectivités, avec l'appui de Cité design services et Designers +,
- Le développement du centre de ressources de la Cité du design avec la matériauthèque, des prestations de soutien juridique, de la formation professionnelle...,
- Le développement de l'animation du quartier avec l'implantation de nouveaux espaces récréatifs et ludique.

La maison du projet Cité du design 2025 est ouverte au public depuis mai 2022, à l'occasion de la Biennale internationale design de Saint-Étienne et est accueillie au sein du tiers-lieu Le Mixeur.

Les fonctions de l'espace sont :

- La présentation du projet Cité du design 2025 à tous les publics,
- Un espace de travail collaboratif pour les parties prenantes du projet,
- Un espace d'accueil des différents formats de concertation citoyenne qui seront mis en place par les services de la Ville.

Motivation et opportunité

Afin d'assurer l'accueil au sein de cette maison du projet, la Ville de Saint-Étienne propose de mettre à la disposition de Saint-Étienne Métropole Madame Habiba AIT AMRAOUI, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, pour exercer les fonctions de chargée d'accueil et d'information à l'Espace projet Cité 2025 à compter du 16 mai 2022 pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de trois ans par tacite reconduction.

Madame Habiba AIT AMRAOUI exercera ses missions à temps complet sous l'autorité du responsable de service et du responsable fonctionnel de la Mission Cité du design 2025 - Pôle Direction générale de Saint-Étienne Métropole.

Cette mise à disposition, qui intervient dans le cadre des dispositions du code général de la fonction publique et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, nécessite une convention, jointe en annexe, précisant les modalités d'application de la mise à disposition entre les deux administrations.

Contenu

Madame Habiba AIT AMRAOUI sera mise à disposition sur la base d'une convention individuelle par laquelle Saint-Étienne Métropole s'engage à rembourser à la Ville de Saint-Étienne le montant de la rémunération et des charges sociales afférentes à cet agent, sur la base d'un titre de recettes émis semestriellement par la Ville de Saint-Étienne.

Madame Habiba AIT AMRAOUI assurera les missions suivantes :

- Assurer l'accueil physique et téléphonique au sein de la maison du projet Cité du design 2025,
- Se coordonner avec l'agent d'accueil de la pépinière Le Mixeur, sur la base des consignes du responsable fonctionnel,
- Contribuer à la mise en place des animations de l'espace, de la mise à jour des supports de communication ou liées au déploiement et à la valorisation du projet Cité du design 2025,
- Participer aux réunions d'équipe, venir en soutien administratif sur certaines missions et travailler en proximité avec la cheffe de projet communication et avec l'assistante de la mission.

Un complément de rémunération sera versé à Madame Habiba AIT AMRAOUI, correspondant à l'exercice des fonctions d'accueil du public à titre principal, à savoir une bonification de 10 points d'indice majoré. Ce montant sera attribué chaque mois et intégré à la paie de l'agent. Il fera l'objet d'un remboursement par Saint-Étienne Métropole.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la mise à disposition précitée à titre onéreux dans les conditions mentionnées ci-dessus,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de mise à dispositions de l'agent précité,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget ressources humaines de l'exercice 2022.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU